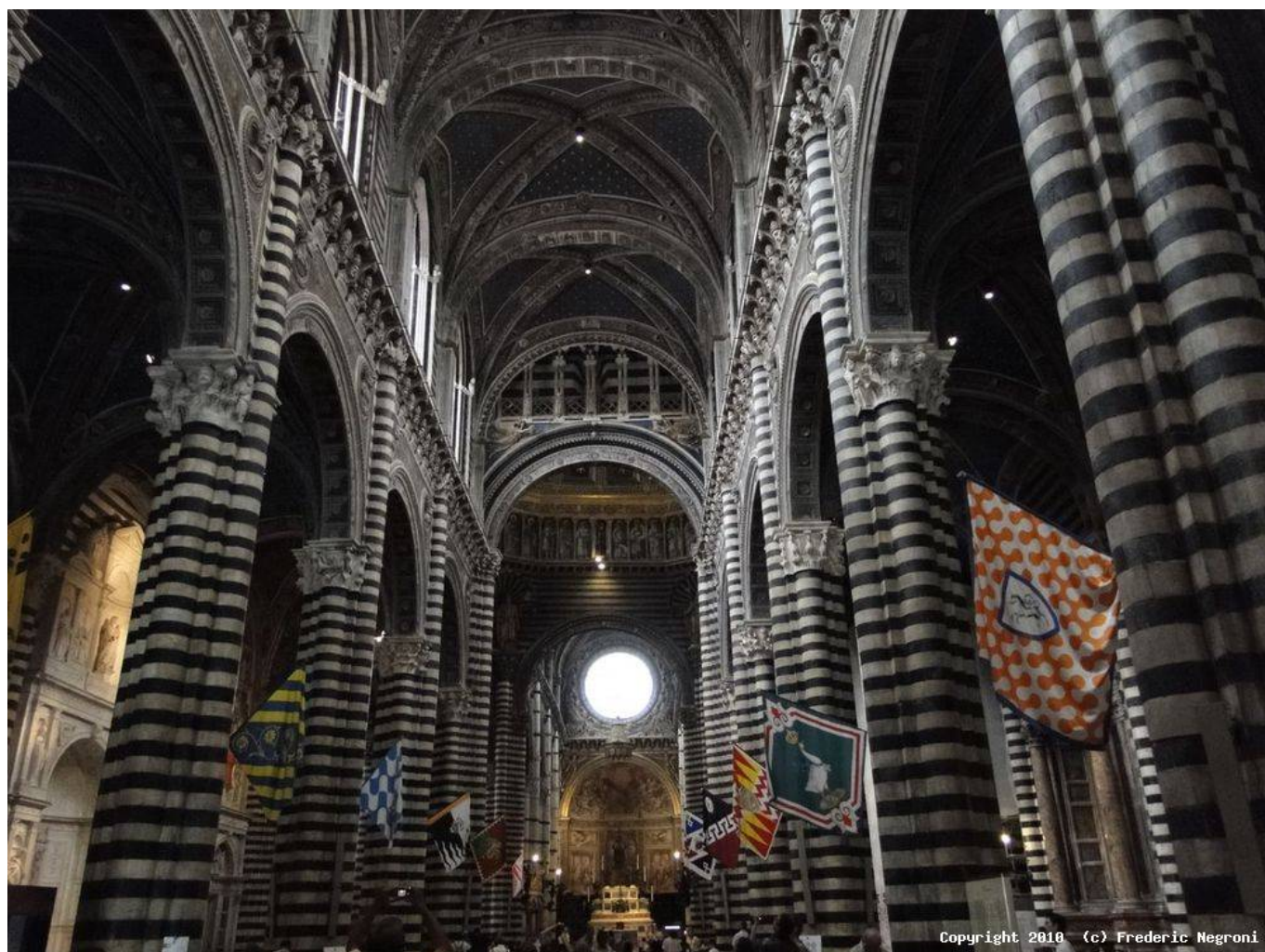


## Mgr Moutel fait échouer la vente de mobilier d'église

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Art sacré](#), [Diocèses](#), [Eglise en France](#), [En Une](#), [Perepiscopus](#)

Date : 1 novembre 2014



L'évêque de Saint-Brieuc a découvert l'information en lisant la presse mercredi : la ville de Dinan a mis en vente 4 confessionnaux et une tribune de chœur issus de la basilique Saint-Sauveur. M<sup>gr</sup> **Denis Moutel** s'est dit surpris et choqué par cette annonce et proteste vigoureusement :

•

Le confessionnal n'est pas un meuble ordinaire. Il est le lieu de la célébration d'un sacrement et il ne peut trouver en aucun cas un autre usage. Le fait qu'il ne soit pas ou peu utilisé ne change rien à l'affaire : il a été et il sera encore le lieu d'une profonde expérience spirituelle pour les croyants.

•

Par ailleurs, cette vente est illégale puisque ce bien communal est protégé de manière permanente par son affectation légale et exclusive au culte. Cela veut dire très clairement que la commune de Dinan ne peut pas vendre ces confessionnaux.

J'ai demandé à Monsieur le Maire de Dinan que cette procédure de vente soit immédiatement arrêtée. J'ai obtenu l'assurance qu'il en sera ainsi. Je n'oublie pas l'attention de tous les maires, dont celui de Dinan, ni les efforts considérables des communes, pour l'entretien et l'embellissement de nos églises et je les en remercie.

**Simon Guinebaud**, responsable du service patrimoine de la ville, explique de son côté :

« Ces objets usuels de l'Église n'ont pas d'intérêt d'un point de vue patrimonial et ils ne sont plus utilisés par les paroisses. Nous pouvions les garder et les laisser se détériorer, les jeter ou bien les vendre en pensant que certains pourraient trouver une utilité. »